



**F R A N C E**  
**G A L O P**

**DÉCISIONS**  
**DES INSTANCES DISCIPLINAIRES**

Les décisions publiées au présent Bulletin sont susceptibles de recours  
en application des dispositions du Code des Courses au Galop

## DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par l'Association FRENCH POINT TO POINT LA COURSE AUX CLOCHERS afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, des courses à vocation événementielle permettant de faire vivre un « point to point » au public le 4 mai 2019 à CHATEAU GONTIER au lieu-dit LA MAROUTIERE ;

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II. a de l'article 63 du Code des Courses au Galop, l'organisation des courses susvisées dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, étant observé qu'elles se tiendront dans le cadre d'une réunion de courses non officielle, de manière non récurrente ;

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à ce « point to point événementiel » telle que validée par les services de France Galop ainsi que la liste des personnes autorisées à monter, étant observé que ces dernières devront remplir les conditions de l'article 41 du Code des Courses au Galop ;

### PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'autoriser l'organisation par l'Association FRENCH POINT TO POINT qui est juridiquement responsable et organisateur, à titre exceptionnel, de courses « point to point » sur le site de LA MAROUTIERE à CHATEAU GONTIER, étant observé que ces courses ont une vocation événementielle.

*En attache de la présente décision, programme détaillé des courses organisées sous le régime juridique de la présente décision.*

Boulogne, le 30 avril 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – C. DU BREIL – G. HOVELACQUE

**COURSE 2 : PRIX DU HARAS DU LION****Bumper - Plat 2500 m**

Corde à droite. Pour tous chevaux 3 ans inédit à vocation obstacle. Poids minimum: 69 kg

Pour Gentleman et Cavalières

PROPRIETAIRE	CHEVAL	ENTRAINEUR	GRCAV
Denis GALLET	LE TALENTUEUX	Gilles CHAIGNON	Mle Maela HAMON
SNOWDROP STUD	HAYWARD	Patrice QUINTON	Léo Paul BRECHET
Bernard SPILDENERS	GOLDORACK DESMAUPI	Bernard SPILDENNER	Mélanie BOURGEAIS
Jean Claude ROUGET	SLOW BLUES	Francois Nicolle	Mathilde BOURILLON
Ecurie COUDERC/JOUBERT	GARDE CONTRE	Adrien LACOMBE	Thibault MACE
MUSTANG SARL	MAN D'ANJOU	Philippe PELTIER	Maxime BONSERGENT
E. LERAY	GAMSOUL	Eric LERAY	Antoine BESNIER
Ecurie COUDERC/JOUBERT	GOLDEN KLASS	Adrien LACOMBE	Xavier LE QUERE

**COURSE 4 : PRIX FRANCE SIRE****Steeple-Chase Cross-Country - 4200 m**

Pour tous chevaux de 6 ans et +.

Poids minimum: 69 kg Pour Gentlemen-riders et cavalières

PROPRIETAIRE	CHEVAL	ENTRAINEUR	GRCAV
Mle Alice LE BASTARD	BAPTIST'PALACE	Artus Adeline de BOISBRUNET	Nathan VERGNE
Mle Lina SEURIN	WINNER OF SPRING	Thierry JOUIN	Benjamin Caron
ECURIE DES DUNES	PERLE DE JUILLEY	Patrice QUINTON	Thomas Guineheux
P. PELTIER	CROIX D'OR ALLEN	Philippe PELTIER	Lucas Zuliani
P. JOURNIAC	DONAGLIA	Pascal JOURNIAC	Christopher Riou
S. DORY	POWERS SUCCES	Sylvain DORY	Léo Paul DORY
P. GOUABEAU	KIBAKI	Eric LERAY	Julien DELAUNAY

**COURSE 5 : PRIX RED MILLS****Bumper Plat 3000 m**

Corde à droite. Pour tous chevaux 4 ans et 5 ans à vocation obstacle. Poids minimum: 69 kg

Pour Cavaliers d'entraînement n'ayant jamais monté en courses hippiques officielles et montant pour leur employeurs.

PROPRIETAIRE	CHEVAL	ENTRAINEUR	Cavalier d'Entrainement
Laurent VIEL	ON THE MOON	Laurent VIEL	Marina BUSTEAU
Gilles CHAIGNON	OCTOPUS GARDEN	Gilles CHAIGNON	Clémence BRUNETTI
Thierry POCHE	DEVON FINESTRA	Thierry POCHE	Tom POCHE
Catherine COIFFIER	FUGUE D'OUDAIRIES	François NICOLLE	Steven CAQUINEAU
Christophe MARTIGNON	ESPOIR BISONTIN	Pierre FERTILLET	Ariane MERCIER
Eddy EYRIGNOUX	KAPLIKE	Pierre FERTILLET	Frédéric LUNEBOURG
Philippe CHEMIN	FAROUK DE CHENEAU	CHEMIN ET HERPIN	Salmy ABDELKADER
P. JOURNIAC	GOOD FEVER	P. JOURNIAC	Aurélien BAILLIF
P. COVELIER	FRICFRA	E. CLAYEUX	Gaetane HURSTEL
P. JOURNIAC	TORAJONE	P. JOURNIAC	Anthony LECHIEN
A. LEENDERS	JUNTA PATH	G. LEENDERS	Cécile FUCH

**Course 8 : PRIX DES ACTEURS DE LA FILIERE****Bumper - Course Plate 2100 m**

Corde à droite. Pour tous chevaux 3 ans et +. Poids minimum: 69 kg

Pour Gentleman et Cavalières Casaque aux logos "d'acteurs de la filière", partenaire du Point To Point

<b>ACTEUR</b>	<b>CHEVAL</b>	<b>ENTRAINEUR</b>	<b>GRCAV</b>
LBC ASSURANCES	DASHING LINE	Laurent VIEL	Guillaume VIEL
Jérémy HOUSSIN	CRYSALSA	Valérie SEIGNOUX	François GAUTIER
AEDG (asso entraineur)	GALKO DES MOTTES	Gabriel LEENDEERS	Marie LEMARTINEL
CERTIVET	ANSE DES FONTAINES	Joël BOISNARD	Thibault MARLIN
BMI SOL EQUESTRE	LORLYCHARM	PJ. FERTILLET	Marine PONS
OSARUS	CHICACHICA	G. DENUAULT	Louis BLANCHET
FRANCE SIRE	OKMOSS DES MOTTES	P. PELTIER	Astrid PELTIER

**COURSE 12 : GRAND CROSS DES CLOCHERS****Course de la GENTLEMEN'S LEAGUE : OSARUS et DYNAVENA****Grand Steeple-Chase Cross-Country - 4200 m**

Pour tous chevaux de 7 ans et +.

Poids minimum: 69 kg

<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>CHEVAL</b>	<b>ENTRAINEUR</b>	<b>GRCAV</b>
Patrice QUINTON	SPEED DES BOURNAIS	Patrice QUINTON	Paul LOTOUT
C. H. de CHAUDENAY	QUART DE ROI	Pascal JOURNIAC	Astier NICOLAS
Stéphane SEIGNOUX	ROCKY CATH	Valérie SEIGNOUX	Alberto CARRASSI
Emmanuel CLAYEUX	QUI IRA LOIN	Emmanuel CLAYEUX	David PRICHARD
Hector DE LA GENESTE	FLORANZI	Hector de LA GENESTE	Elliot OHGREN
Pascal JOURNIAC	DIAMOND DARK	Pascal JOURNIAC	Tracy MENUET